

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 38

Artikel: Notes historiques sur les communes du canton de Delle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248166>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR

tout avis et communications

S'adresser

à la rédaction du

Pays du dimanche

a

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR

tout avis et communications

S'adresser

à la rédaction du

Pays du dimanche

a

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYSNotes historiques
sur les communes du canton de Delle

Leupix, 361 habitants. — Le 11 avril 1270, les moines d'Altkirch échangent avec l'abbaye de Bellelay leurs propriétés sises à Leupix contre une cense annuelle de 2 sols.

Le 30 mars 1313, l'abbaye de Bellelay achète des frères de Hagenbach, chevaliers, pour 50 livres estevenantes, des propriétés sises à Lepuix.

Le 23 juin 1313, l'abbé de Bellelay amodie pour 21 ans à Jehan dit Baquerelz de Lepuix et à ses enfants Gauthier et Perrin la terre qu'il a acquise de Morimont et située à Lepuix pour la cense annuelle de 25 sols estevenantes ou de petits tournois, d'un muids d'avoine, mesure de Dannemarie, et de 5 chapons.

En 1321, un différend s'éleva entre l'abbaye de Bellelay et les frères Loviat de Coeuve, chevaliers, au sujet de leurs propriétés sises à Lepuix. Une commission arbitrale fut choisie et une enquête fut faite en présence du maire de Suarce. Les prud'hommes du lieu déclarèrent que Bellelay a un quart de finage, les sires de Morimont un quart et ceux de Hudwiler un quart. Bellelay ayant acquis la part des sires de Morimont, il aura les trois quarts, s'il ne les a déjà.

Le 31 juillet 1353, Jehan dit Boquereix de Lepuix et Vauthier de Suarce, son oncle, reçoivent en accensement de l'abbé de Bellelay tout ce qu'ils avaient retenu précédemment de cette abbaye.

Lepuix a fait partie de la paroisse de Suarce, dont il a été dénombré vers 1860. Patron de l'église: St-Nicolas.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 6

LE JOUEUR

PAR

FRANÇOIS TESSON

Deux ans s'écoulèrent de la sorte. L'insouciance des premiers mois avait disparu: sans se l'avouer, sans en parler, les deux époux sentaient peser sur leur conscience comme un reproche continual, l'idée de leur enfant abandonné. Cette idée mêlait une secrète amertume à leurs joies.

Jamais il n'en était question entre eux. Mais maintes fois, au moment d'accepter une partie de plaisir proposée par quelques amis, leurs

Mésirez, 804 habitants en grande partie protestants; les catholiques sont paroissiens à Morvillars. — Lors du partage des biens délaissés par Ulric, dernier comte de Ferrette, le 26 août 1347, sa fille Jeannette, épouse d'Albert d'Autriche, hérita le fief de Mésirez, retenu par le sire de Montmartin.

Montbouton, 504 habitants. — En 1274, l'abbé de Murbach vend à titre de fief au comte Thierry III de Montbéliard les droits qu'il avait à Montbouton.

En 1303, ce village paie aux ducs d'Autriche, landgraves d'Alsace, une rente de 24 sols et le curé de Montbouton une de 12 sols et un quintal d'avoine.

Le 13 janvier 1328, Vernier de Damphreux, prêtre, donne à l'église de Grandgourt un chêsal situé à Damphreux, qu'il a acheté du consentement de feu Jean, curé de Montbouton.

Vers 1331, Henri de Delle, chevalier, retient du duc d'Autriche un fief à Montbouton.

En 1333, Henri de Montbouton, bailli de Delle, demande au duc Albert d'Autriche de confirmer à l'abbaye de Lucelle le droit de patronage des églises de Pfaffans et d'Etuefond.

En 1404, Girard Chiquet, curé de Montbouton, signe comme témoin le rôle de l'église St-Pierre de Porrentruy.

Le 24 février 1466, Jehan Perisot, prêtre, curé de Montbouton, figure comme témoin dans un acte de vente en faveur de Jehan Ullat de Delle, curé de Favrois.

Morvillars, 715 habitants. — L'église de Morvillars est donnée, le 19 mars 1222, par Gérard, archevêque de Besançon, à l'église St-Étienne de cette ville.

En 1347, le fief de Morvillars échoit dans un

regards mouillés d'une larme soudaine se rencontraient tristement.

Chez Pierre Michon, cependant, le remords s'effaçait chaque jour davantage. Le jeu absorbait toutes ses facultés.

Sur ces entrefaites, Fortunée devint mère une seconde fois. Elle mit au monde une fille, et, avec une prodigalité d'amour maternel, elle combla cet enfant de tous les soins que la mère l'avait empêchée de donner à l'autre. Pierre, cependant, se laissait aller à la pente du vice, s'attardait le soir au cabaret, et perdait souvent en une nuit l'argent de sa paye. Fortunée n'osait dire mot. Elle souffrait en silence, supportant toutes ces douleurs comme un châtiment.

Une nuit que Pierre rentrait après une séance orageuse au jeu, il la trouva toute en larmes. L'alcool, qu'il avait absorbé en abondance pour se consoler du mauvais vouloir de la dame

partage à Jeannette de Ferrette, épouse d'Albert d'Autriche.

Réchésy, 1098 habitants. — Le 6 janvier 1291, Humbert, chevalier de Réchésy, du consentement de son épouse Agnès et de Théobald son fils, fait don à l'église de Grandgourt d'une rente annuelle de 20 sols, assignée sur ses terres à Boncourt et à Joncherey. Le curé Pierre de Réchésy a apposé son sceau à cet acte de donation de même qu'à deux actes du 22 janvier et 11 avril 1299.

Selon une sentence de 1299, il ressort que l'église de Réchésy jouissait d'une rente assignée sur des biens situés à Pfetterhausen et à Germillers, village détruit.

En 1303, Réchésy payait aussi une rente aux ducs d'Autriche, landgraves d'Alsace.

En novembre 1308, Perrette Helewig dite Maure, et son fils Perrin, de Réchésy, ont repris en emphytéose de l'abbé de Bellelay, sous la rente annuelle de 5 sols et de 2 châpons, toute la terre que Pierre, vicaire perpétuel de Réchésy, a donnée à cette abbaye pour le remède de son âme. Cette terre, située à Réchésy et à Courtelevant, devait pour anniversaire une pinte d'huile à l'église de Réchésy et 8 deniers au curé de Courtelevant.

Le 9 janvier 1316, le curé-doyen de Réchésy figure dans un acte comme ayant une propriété à Beurnevésain.

En 1321, un pré situé près de Ballwiler payait une rente à Théobald, arminger, de Réchésy.

Le 25 février 1323, Thiébaud, écuyer, de Réchésy vend à l'abbaye de Bellelay pour 46 livres de bâlois les terres qu'il possède à Boncourt et à Joncherey.

Le 2 janvier 1329, Hugues de Beurnevésain vend à l'abbaye de Bellelay des pièces de terre

de pique, surexcitait encore sa mauvaise humeur, il sentait le besoin de chercher querelle à quelqu'un pour calmer l'agitation de ses nerfs.

— Il pleut donc, ici ? fit-il d'un ton bourru à l'aspect de sa femme en larmes.

— Comment cela, mon ami ?

— Ton ami ? si tu veux que je reste ton ami, il faut, primo d'abord, me faire grâce de tes pleurnicheries, qui m'agacent horriblement.

— Je ne pleure pas.

— Tu ris peut-être ?

— Mon Dieu ! oui, dit-elle en éclatant en sanglots.

Pierre Michon fit un geste de colère, puis se radoucissant :

— Voyons ! dit-il, qu'y a-t-il encore ?

— Rien.

— Que s'est-il passé ? Je veux le savoir.